

Comment créer son espace personnel et faire une demande d'attestation d'honorabilité?

Public : ASSMAT/ASSFAM dans le cadre d'une demande d'agrément ou de renouvellement



Table des matières

ou d	le son renouve	llement, via une connexion avec France Connect ?	•
A.	S'identifier avec France Connect		3
В.	Etape 1 – Ide	Etape 1 – Identité personnelle	
C.	Etape 2 – Vo	Etape 2 – Votre profil	
D.	Etape 3 – Votre situation		8
	1.	Sélectionner mon champ d'intervention	
	2.	Sélectionner mon profil	
	3.	Sélectionner mon département	
	4.	Déclarer mes enfants mineurs de +13 ans	
E.	Situation de	s majeurs vivants à domicile	13
F.	Avant de so	umettre ma demande	15
G.	Après avoir	soumis ma demande	16
Н.	Les statuts d	l'évolution de ma demande	17
l.	Récupérer mon attestation d'honorabilité		18
C.	Etape 2 – Votre profil		
В.	Etape 1 – Ide	entité personnelle	25
	·		
D.	•	otre situation	29
	1. 2.	Sélectionner mon champ d'intervention	
	2. 3.	Sélectionner mon profil Sélectionner mon département	
	3. 4.	Déclarer mes enfants mineurs de +13 ans	
Ε.		s majeurs vivants à domicile	34
-· F.		umettre ma demande	
G.		près avoir soumis ma demande37	
Н.	-	l'évolution d'une demande	
l.	Récupérer mon attestation d'honorabilité		
<u>Part</u>	<u>ie 3</u> : Commen	t me reconnecter à mon compte via le Portail SI Honorabilité ?	40
_			_
<u>Part</u>	<u>ie 4</u> : Informati	ons utiles	41
Part	ie 5 : Contacte	r l'assistance via le Chatbot	45

Partie 1 : Comment obtenir mon attestation d'honorabilité dans le cadre d'une demande d'agrément



Comment obtenir mon attestation d'honorabilité dans le cadre d'une demande d'agrément ou de renouvellement, via une connexion avec France Connect ?

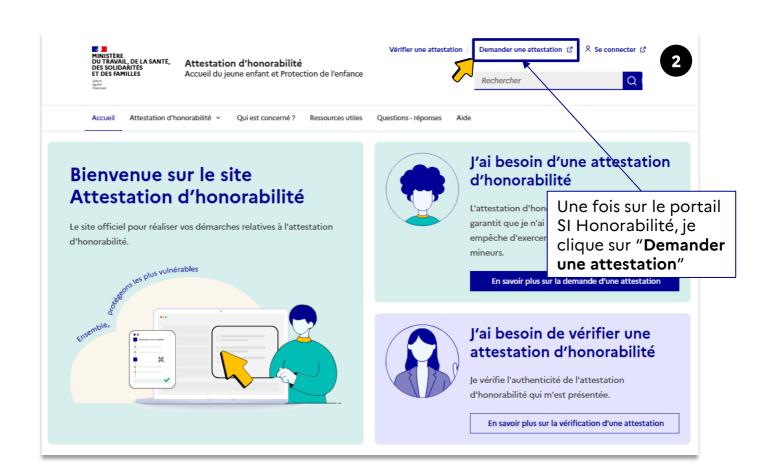
Pour toute demande d'agrément ou de renouvellement, il convient de joindre à sa demande d'agrément, une attestation d'honorabilité a minima tous les 5 ans.

A. S'IDENTIFIER AVEC FRANCE CONNECT

Nous vous recommandons de créer votre compte avec FranceConnect (si cela ne fonctionne pas, voir <u>le chapitre suivant</u> sur la création de compte manuelle)

1

Rendez-vous sur le site : https://honorabilite.social.gouv.fr/













Puis je choisis la plateforme de connexion de mon choix.

Soit via:

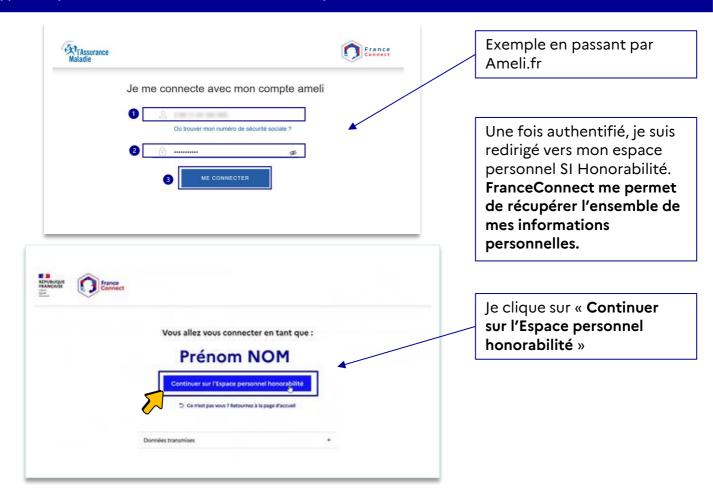
- Impots.gouv.fr
- Ameli.fr
- L'identité Numérique
- MSA
- YRIS
- France Identité
- TrustMe

Important

Je veille à ce que la plateforme choisie soit bien liée à mon adresse mail personnelle.

Ceci afin que ma demande d'attestation d'honorabilité soit bien rattachée à mes informations personnelles d'identité. Si mon conjoint a besoin d'obtenir lui aussi une attestation d'honorabilité, je m'assure qu'il se soit bien inscrit avec son adresse mail personnelle.

Pour rappel, chaque demande d'attestation est individuelle et personnelle.



5



DE LA SANTÉ, Attestation d'honorabilité ur au site Attestation d'honorabilité 👩 🛮 🕣 Se déconnecter Espace personnel Accueil > Demande d'attestation d'honorabilité Demande d'attestation d'honorabilité Identité personnelle Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires. Vos données d'identité Nom de naissance Nom d'usage (optionnel) Martin Prénom Maëlys-Gaëlle Second prénom (si existant) Troisième prénom (si existant) Au regard de l'état civil : carte d'identité, passeport, . Femme Date de naissance Mois Annee Pays de naissance Département de naissance FRANCE 09 - Ariège ARTIGAT

Dans le cas d'une connexion avec France Connect, mes informations sont préremplies.

Important

Je vérifie les informations et notamment la ville de naissance.

Seuls les champs de saisie pour le nom d'usage, la date, le pays et la commune de naissance sont modifiables si besoin.

Pour rappel, seules les personnes majeures peuvent faire une demande d'attestation.

Après avoir cliqué sur

Suivant

, j'accède à la deuxième étape de ma demande.



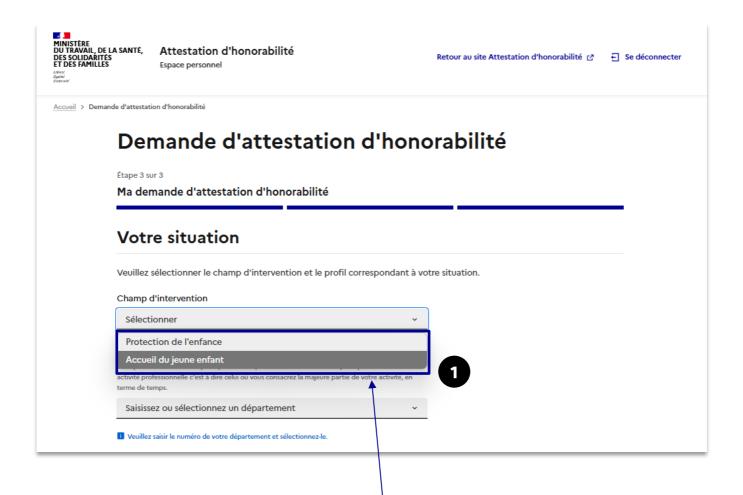








1. Sélectionner mon champ d'intervention



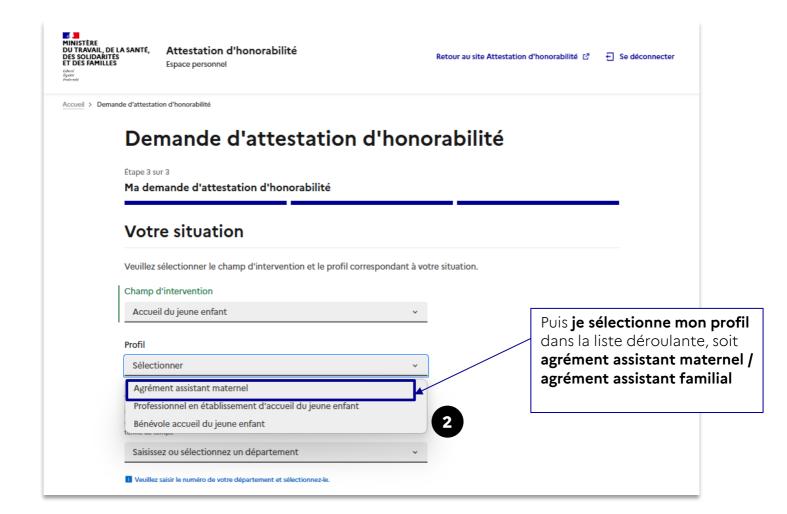
Pour la troisième étape, je sélectionne mon champ d'intervention :

- « Protection de l'enfance » (si je suis assistant familial ASSFAM) ou
- « Accueil du jeune enfant » (si je suis assistant maternel ASSMAT).



2. Sélectionner mon profil

Attention, je sélectionne ces profils uniquement dans le cadre d'une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément.



Si je demande un **agrément assistant familial** intervenant pour la protection de l'enfance, je sélectionne successivement :

- « Protection de l'enfance »
- · « Agrément assistant familial »

Si je demande un **agrément assistant maternel** intervenant pour l'accueil du jeune enfant, je sélectionne successivement :

- « Accueil du jeune enfant »
- « Agrément assistant maternel »



3. Sélectionner mon département



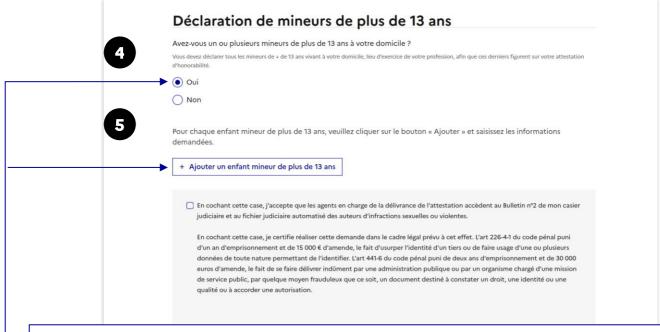
Ensuite, je sélectionne mon département d'exercice principal dans la liste déroulante.

Il s'agit bien du département où j'exerce mon activité d'assistant maternel ou assistant familial, et donc celui de mon domicile.

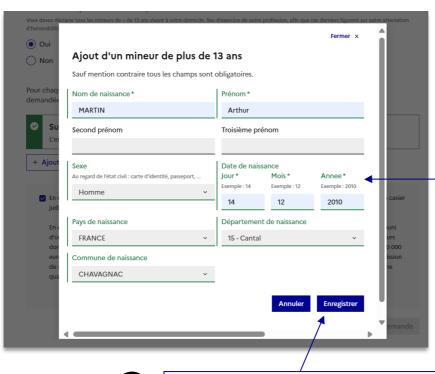


4. Déclarer mes enfants mineurs de + de 13 ans

Dans le cadre d'une demande d'attestation d'honorabilité en vue d'un agrément ou de son renouvellement, je dois procéder à la déclaration des mineurs de plus de 13 ans vivant à mon domicile (à l'exception des enfants placés accueillis au titre de mes fonctions) afin qu'ils figurent sur mon attestation d'honorabilité.



Pour cela, je coche la case « Oui ». Puis, je sélectionne « Ajouter un enfant mineur de plus de 13 ans » et je renseigne l'ensemble des champs obligatoires (nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance).



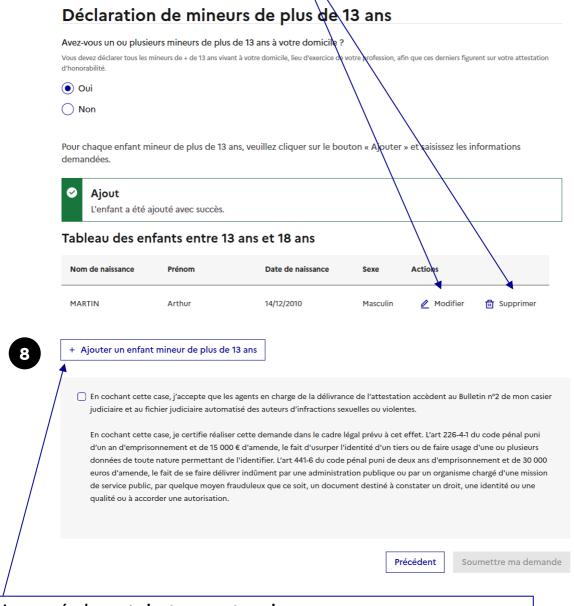
Je clique ensuite sur « **Enregistrer** ».



7

Une ligne s'est ajoutée au « tableau des enfants entre 13 ans et 18 ans ».

Je peux « Modifier » ou « Supprimer » les informations de cet enfant en cliquant sur les boutons dédiés.



Je peux également ajouter un autre mineur,

en cliquant sur le bouton « Ajouter un enfant mineur de plus de 13 ans ».

Les enfants majeurs vivants à mon domicile doivent se créer un compte personnel et effectuer leur propre demande d'attestation d'honorabilité en qualité de « majeur vivant au domicile d'un assistant maternel ou familial ».

Voir page suivante →



E. Situation des majeurs vivant à domicile

Si je suis une personne majeure vivant au domicile d'un assistant maternel ou d'un assistant familial (conjoint, proche, enfant majeur hors placement par l'aide sociale à l'enfance), je dois effectuer ma propre demande d'attestation d'honorabilité.



Pour ce faire en tant que majeur, je me connecte avec mon adresse mail et je retourne à l'étape 2 du guide pas-à-pas.



Une vidéo explicitant cette démarche est disponible dans l'onglet "Aide" du portail Attestation Honorabilité.



Accueil > Demande d'attestation d'honorabilité

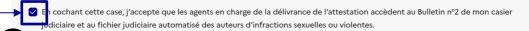
Demande d'attestation d'honorabilité

Étape 3 sur 3 Ma demande d'attestation d'honorabilité Votre situation Sauf mention contraire, tous les champs sont obligatoires. Votre département Assistance Saisissez ou sélectionnez un département 🔲 En cochant cette case, j'accepte que les agents en charge de la délivrance de l'attestation accèdent au Bulletin n°2 de mon casier judiciaire et au fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes. En cochant cette case, je certifie réaliser cette demande dans le cadre légal prévu à cet effet. L'art 226-4-1 du code pénal puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende, le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier. L'art 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation. Précédent Soumettre ma demande

En tant que majeur vivant au domicile du professionnel demandant l'agrément, je sélectionne mon département dans la liste déroulante.

Il s'agit bien du département du domicile du professionnel agrée assistant maternel ou familial chez qui je vis.





En cochant cette case, je certifie réaliser cette demande dans le cadre légal prévu à cet effet. L'art 226-4-1 du code pénal puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende, le fait d'usurper l'identité d'un tiers ou de faire usage d'une ou plusieurs données de toute nature permettant de l'identifier. L'art 441-6 du code pénal puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation.

Précédent

Soumettre ma demande

Après avoir vérifié mes informations, je peux finaliser ma demande, je prends le temps de lire l'encart en bas de page, rappelant le cadre légal de ma demande et l'autorisation de contrôler mes antécédents judiciaires.

Je coche la case correspondante.

Attention, une fois ma demande envoyée pour instruction, je ne pourrai plus modifier mes informations. **Je vérifie donc** les informations saisies en cliquant sur les boutons

Précédent

et **Suivant**

figurant en bas de page.

N'utilisez pas les boutons "Retours" et "Actualiser" de votre navigateur.

3

Puis je clique sur « Soumettre ma demande ».



1

Dans mon espace personnel, ma demande apparaît en cours d'instruction. Je consulte ma boîte mail, où je recevrai plusieurs notifications comme celle-ci.

Espace Personnel demande d'honorabilité - Votre demande d'attestation est prise en compte

Bonjour,

Vous recevez ce mail pour vous confirmer la création d'une demande d'attestation d'honorabilité sur votre espace personnel. Elle sera traitée dans les meilleurs délais (environ deux semaines) et vous pourrez la télécharger depuis votre Espace personnel honorabilité.

Vous pouvez à tout moment suivre l'avancement de votre demande via le lien ci dessous :

Voir où en est ma demande d'attestation

Cordialement, L'équipe Attestation d'honorabilité Ce courriel est un message automatique, merci de ne pas répondre.

2

En cliquant sur le bouton "**Voir où en est ma demande**" présent dans le mail, je peux à nouveau accéder à mon espace personnel et suivre l'évolution de ma demande.

Mon attestation d'honorabilité devrait m'être délivrée dans un délai moyen de 15 jours.





Ayant utilisé la méthode de **création de compte via FranceConnect** ma demande apparaîtra directement **sous le statut "en cours de traitement".**

Demande d'attestation en cours de traitement

Votre demande est en cours de traitement. Le système interroge les fichiers de la justice pour procéder à la vérification de vos antécédents judiciaires. Elle sera traitée dans les meilleurs délais (environ deux semaines).

Dernière mise à jour

04/03/2025

Profil

Agrément assistant maternel

Département

Vendée (85)

Une fois la vérification de mes antécédents judicaires effectuée, mon attestation d'honorabilité sera disponible dans mon espace personnel dans un délai moyen de 15 jours. Un mail m'en informera.

Démarche terminée

Vous pouvez télécharger votre attestation d'honorabilité.

Date d'émission de l'attestation

09/10/2024

Profil

Agrément assistant maternel

Date d'expiration de l'attestation

08/04/2025

attestation d'honorabilité

Télécharger votre

PDF - 32.77 ko

 $\underline{\mathbf{v}}$

L'attestation d'honorabilité peut toutefois ne pas être délivrée si l'examen de ma demande révèle des antécédents judiciaires incompatibles avec ma fonction.

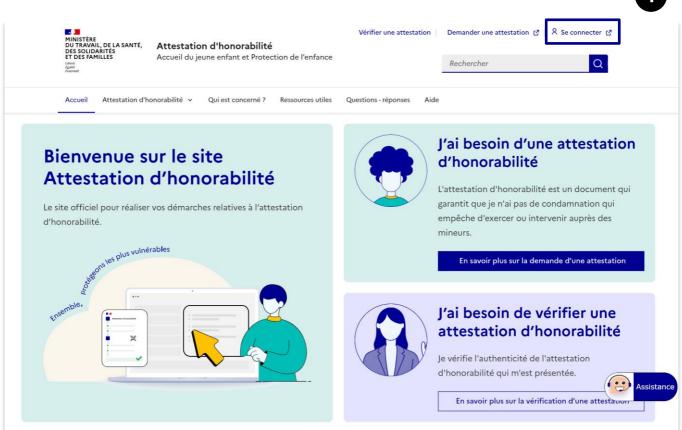




Pour récupérer mon attestation, je dois me connecter à mon espace personnel, puis cliquer sur le bouton

« Télécharger votre attestation d'honorabilité ».

Je pourrai ensuite la joindre à mon dossier de demande d'agrément.







Comment obtenir mon attestation d'honorabilité dans le cadre d'une demande d'agrément ou de renouvellement, via une connexion manuelle ?

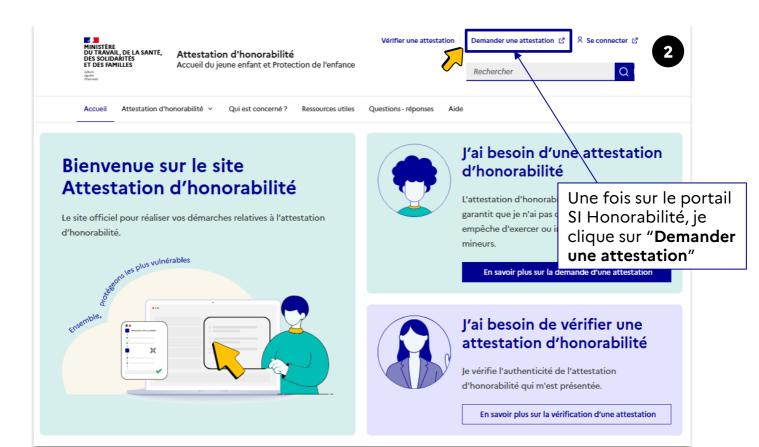
Pour toute demande d'agrément ou de renouvellement, il convient de joindre à sa demande d'agrément, une attestation d'honorabilité a minima tous les 5 ans.

A. CRÉER MON ESPACE PERSONNEL MANUELLEMENT

Si vous n'êtes pas parvenu à vous connecter avec FranceConnect, vous pouvez vous créer un compte manuellement en suivant la partie 2 de ce guide.

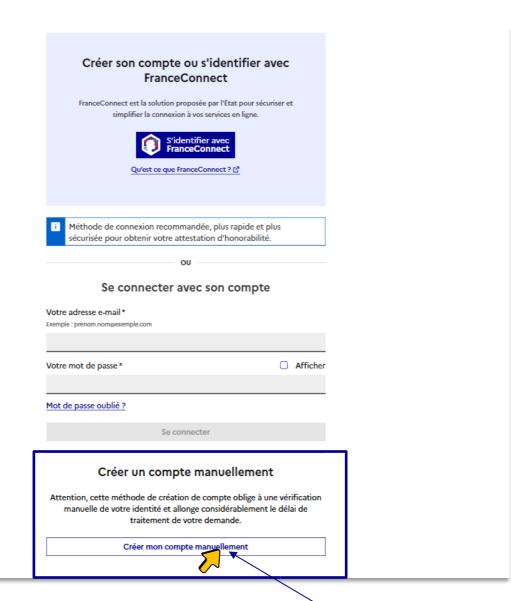
Attention, ce mode de connexion implique une vérification de vos données d'identité par nos services et rallonge le délai de traitement de votre demande. C'est pourquoi la création de compte via FranceConnect est recommandée.

Rendez-vous sur le site : https://honorabilite.social.gouv.fr/



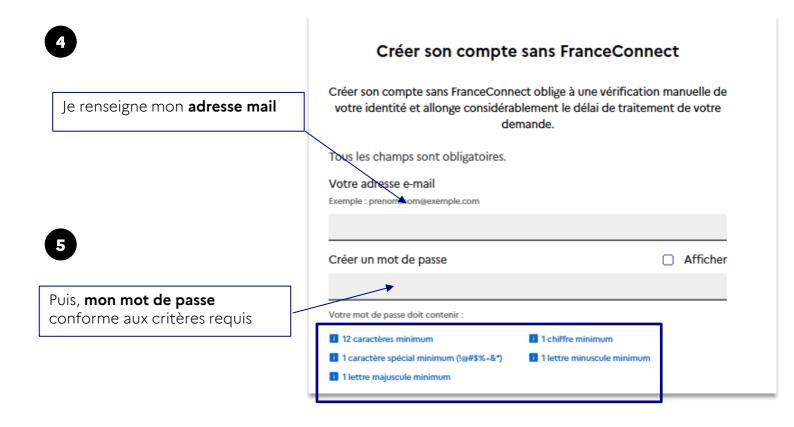


3



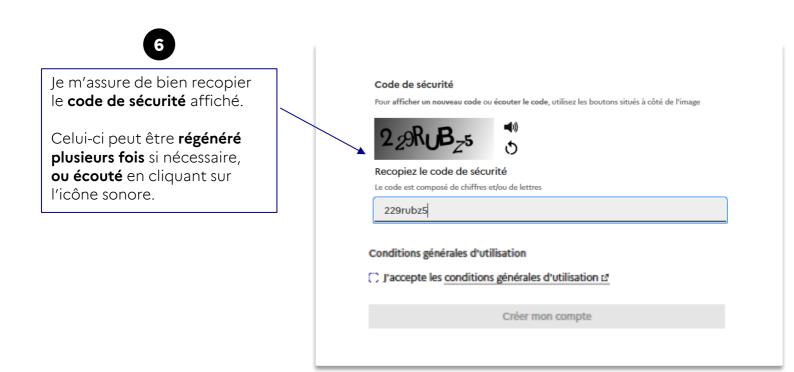
Sur la page de connexion, je clique sur le bouton « **Créer mon compte manuellement** »,

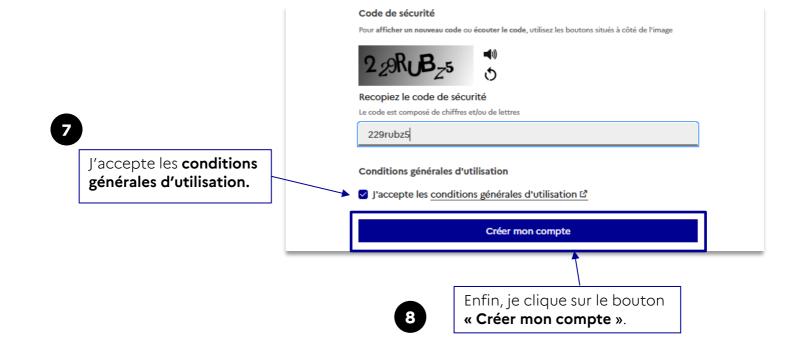




Je veille à bien saisir mon adresse mail lors de la création de mon compte. C'est via cette adresse mail que je serais notifié de la validation de mon attestation, et avec laquelle je pourrai me reconnecter à mon espace personnel.

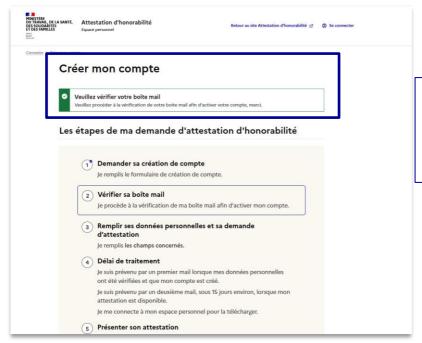






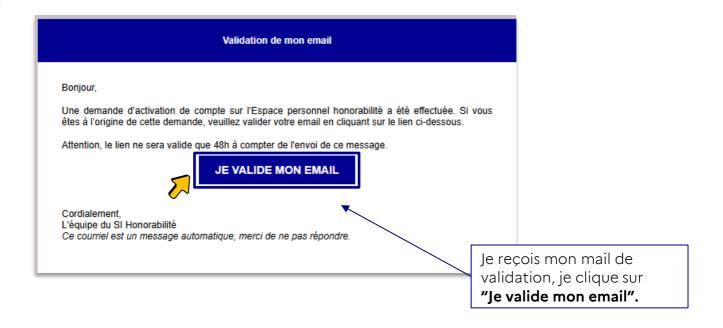






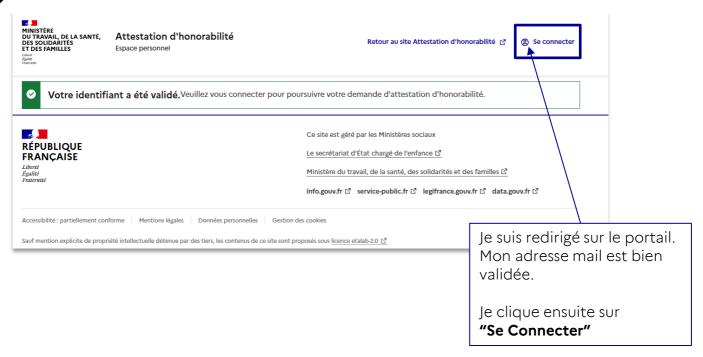
Une fois votre compte créé, vous allez **recevoir un mail** qui vous permettra **d'activer votre compte** afin de poursuivre votre demande.

10

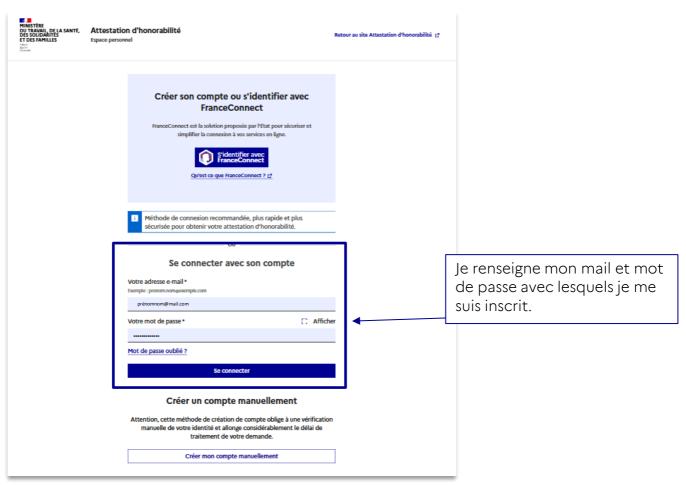








12

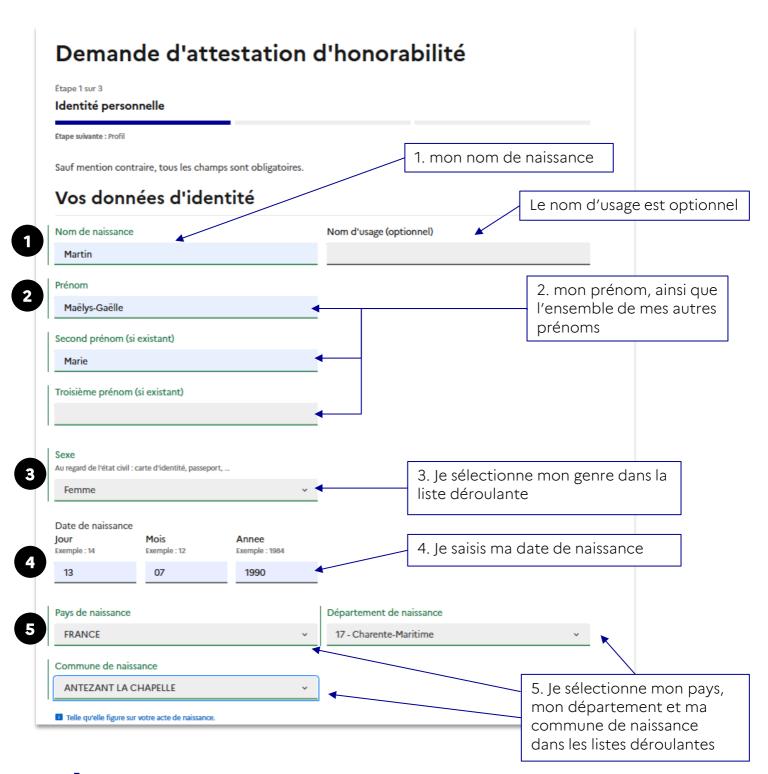






Pour la première étape, je saisis mes données d'identité :

1. Mes données d'identité

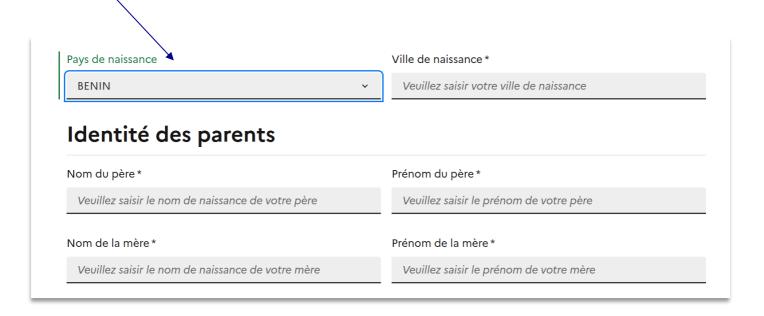


Si un champ apparaît en rouge, je dois corriger le champ saisi. Si le champ est vert, tout est en ordre pour passer à l'étape suivante. Je veille également à **ne pas mettre d'espace** à la fin des informations saisies.



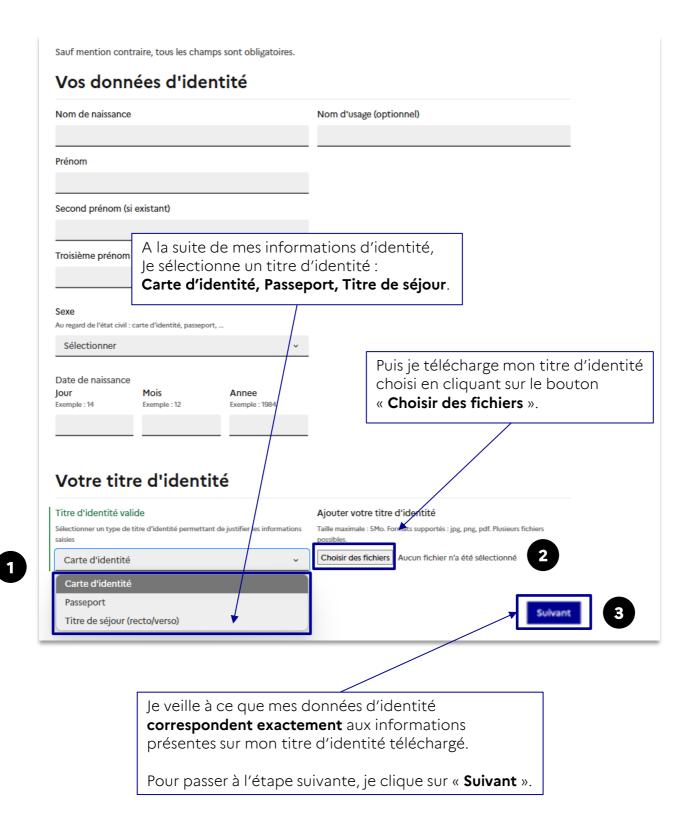
Si je suis né dans un pays hors France, il me sera demandé de **préciser l'identité de mes parents**. J'indique « **X** » dans les champs correspondants si l'identité de mon père ou de ma mère est non-connue.

Par ailleurs, si une date de naissance est incomplète, j'indique alors « 01 / 01 » suivi de l'année de naissance.



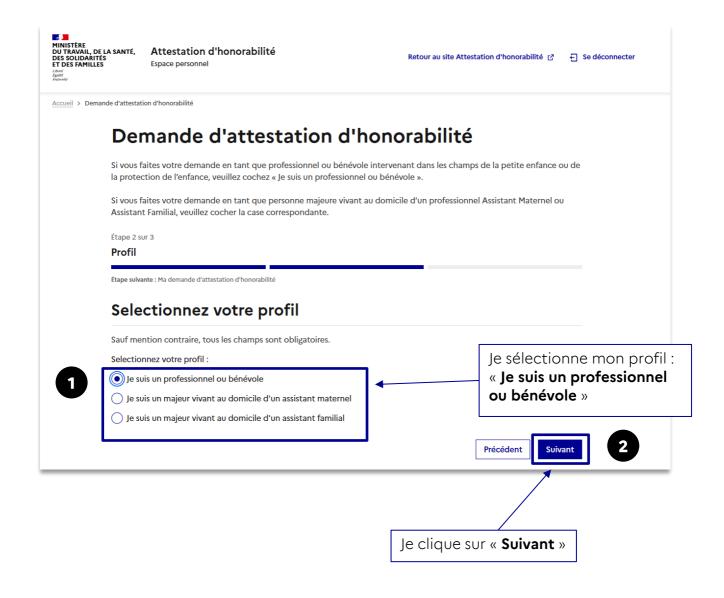


2. Mon titre d'identité













1. Sélectionner mon champ d'intervention



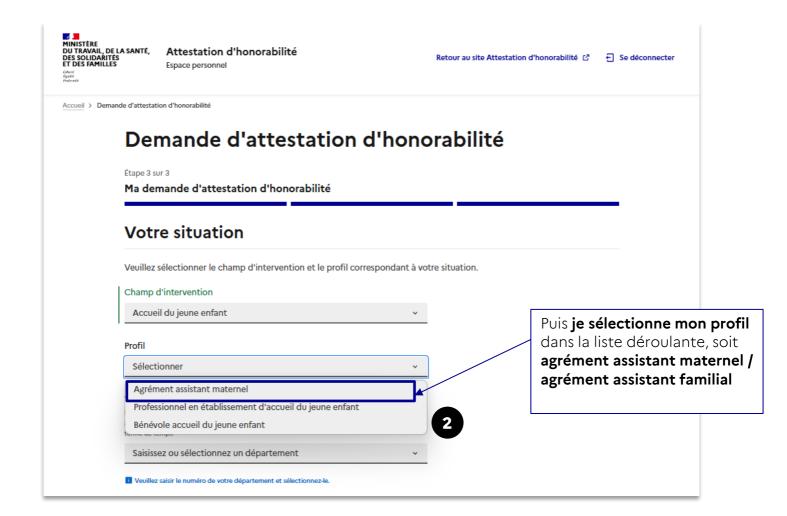
Pour la troisième étape, je sélectionne mon champ d'intervention :

- « Protection de l'enfance » (si je suis assistant familial ASSFAM) ou
- « Accueil du jeune enfant » (si je suis assistant maternel ASSMAT).



2. Sélectionner mon profil

Attention, je sélectionne ces profils uniquement dans le cadre d'une demande d'agrément ou de renouvellement d'agrément.



Si je demande un **agrément assistant familial** intervenant pour la protection de l'enfance, je sélectionne successivement :

- « Protection de l'enfance »
- · « Agrément assistant familial »

Si je demande un **agrément assistant maternel** intervenant pour l'accueil du jeune enfant, je sélectionne successivement :

- « Accueil du jeune enfant »
- « Agrément assistant maternel »



3. Sélectionner mon département



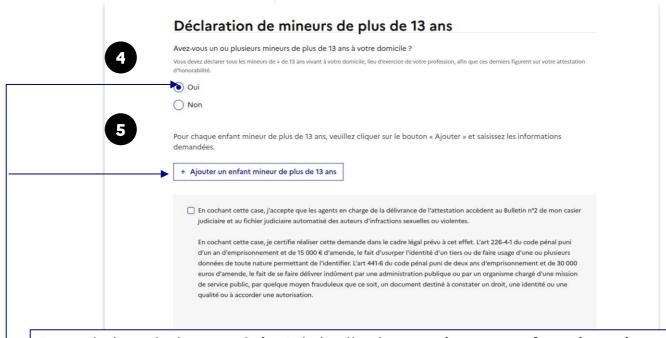
Ensuite, je sélectionne mon département d'exercice principal dans la liste déroulante.

Il s'agit bien du département où j'exerce mon activité d'assistant maternel ou assistant familial, donc celui de mon domicile.

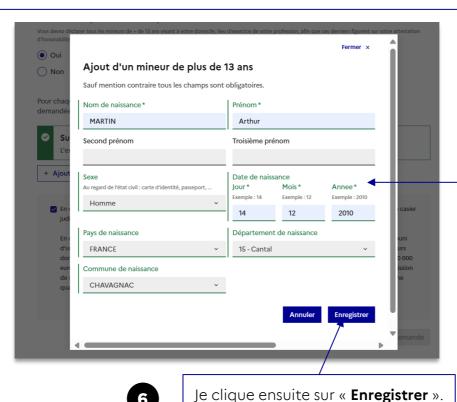


4. Déclarer mes enfants mineurs de + de 13 ans

Dans le cadre d'une demande d'attestation d'honorabilité en vue d'un agrément ou de son renouvellement, je dois procéder à la déclaration des mineurs de plus de 13 ans vivant à mon domicile (à l'exception des enfants placés accueillis au titre de mes fonctions) afin qu'ils figurent sur mon attestation d'honorabilité.



Pour cela, je coche la case « Oui ». Puis, je sélectionne « Ajouter un enfant mineur de plus de 13 ans » et je renseigne l'ensemble des champs obligatoires (nom, prénom, sexe, date et lieu de naissance).





7

Une ligne s'est ajoutée au « tableau des enfants entre 13 ans et 18 ans ».

Je peux « Modifier » ou « Supprimer » les informations de cet enfant en cliquant sur les boutons dédiés.



Les enfants majeurs vivants à mon domicile doivent se créer un compte personnel et effectuer leur propre demande d'attestation d'honorabilité en qualité de « majeur vivant au domicile d'un assistant maternel ou familial ».

Voir page suivante →



E. Situation des majeurs vivant à domicile

Si je suis une personne majeure vivant au domicile d'un assistant maternel ou d'un assistant familial (conjoint, proche, enfant majeur hors placement par l'aide sociale à l'enfance), je dois effectuer ma propre demande d'attestation d'honorabilité.



Pour ce faire en tant que majeur, je me connecte avec mon adresse mail et je retourne à l'étape 2 du guide pas-à-pas.



Une vidéo explicitant cette démarche est disponible dans l'onglet "Aide" du portail Attestation Honorabilité.





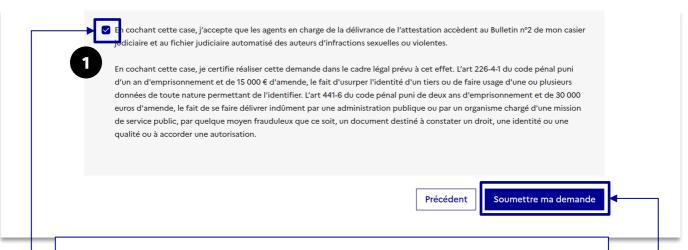
5

En tant que majeur vivant au domicile du professionnel demandant l'agrément, je sélectionne mon département dans la liste déroulante.

Il s'agit bien du département du domicile du professionnel agréé assistant maternel ou familial chez qui je vis.



F. AVANT DE SOUMETTRE MA DEMANDE



Après avoir vérifié mes informations, je peux finaliser ma demande, je prends le temps de lire l'encart en bas de page, rappelant le cadre légal de ma demande et l'autorisation de contrôler mes antécédents judiciaires.

Je coche la case correspondante.

Attention, une fois ma demande envoyée pour instruction, je ne pourrai plus modifier mes informations. **Je vérifie donc** les informations saisies en cliquant sur les boutons

Précédent et Suivant figurant en bas de page.

N'utilisez pas les boutons "Retours" et "Actualiser" de votre navigateur.

Puis je clique sur « **Soumettre ma demande** ».



G. APRÈS AVOIR SOUMIS MA DEMANDE

1

Dans mon espace personnel, ma demande apparaît en cours d'instruction. Je consulte ma boîte mail, où je recevrai plusieurs notifications comme celle-ci.

Espace Personnel demande d'honorabilité - Votre demande est prise en compte

Bonjour,

Votre demande a été transmise pour vérification de la cohérence entre les données d'identité saisies et celles figurant sur votre pièce d'identité. Une fois cette vérification effectuée, votre demande d'attestation pourra être traitée dans les meilleurs délais (environ deux semaines) et vous pourrez la télécharger depuis votre Espace personnel honorabilité.

Vous pouvez à tout moment suivre l'avancement de votre demande via le lien ci dessous :

Voir où en est ma demande d'attestation

Cordialement,

L'équipe Attestation d'honorabilité

Ce courriel est un message automatique, merci de ne pas répondre.

2

En cliquant sur le bouton "**Voir où en est ma demande**" présent dans le mail, je peux à nouveau accéder à mon espace personnel et suivre l'évolution de ma demande.

Mon attestation d'honorabilité devrait m'être délivrée dans un délai moyen de 15 jours.





Ayant utilisé la méthode de **création de compte manuelle,** ma demande apparaîtra dans mon espace personnel **sous le statut "en cours de vérification"**.

Données d'identité en cours de vérification

Votre demande a été transmise aux services du conseil départemental pour vérification de la cohérence entre les données d'identité saisies et celles figurant sur votre pièce d'identité. Une fois cette vérification effectuée votre demande d'attestation pourra être traitée.

Dernière mise à jour

04/03/2025

Profil

Agrément assistant maternel

Département

Vendée (85)

Une fois cette vérification effectuée,

ma demande passera au statut "en cours de traitement".

Demande d'attestation en cours de traitement

Votre demande est en cours de traitement. Le système interroge les fichiers de la justice pour procéder à la vérification de vos antécédents judiciaires. Elle sera traitée dans les meilleurs délais (environ deux semaines).

Dernière mise à jour

04/03/2025

Profil

Agrément assistant maternel

Département

Vendée (85)

Une fois la vérification de mes antécédents judicaires effectuée, mon attestation d'honorabilité sera disponible dans mon espace personnel dans un délai moyen de 15 jours. Un mail m'en informera.

Démarche terminée

Vous pouvez télécharger votre attestation d'honorabilité.

Date d'émission de l'attestation

09/10/2024

Profil

Agrément assistant maternel

Date d'expiration de l'attestation

08/04/2025

attestation d'honorabilité

Télécharger votre

PDF - 32.77 ko

7

Les erreurs d'identité ou données incorrectes n'entrainent jamais le refus d'une demande. Elles prolongent son délai de traitement.

L'attestation d'honorabilité peut toutefois ne pas être délivrée si l'examen de ma demande révèle des antécédents judiciaires incompatibles avec ma fonction.

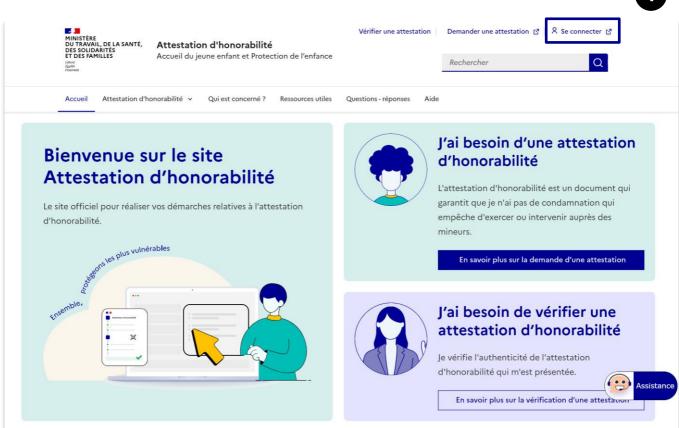




Pour récupérer mon attestation, je dois me connecter à mon espace personnel, puis cliquer sur le bouton

« Télécharger votre attestation d'honorabilité ».

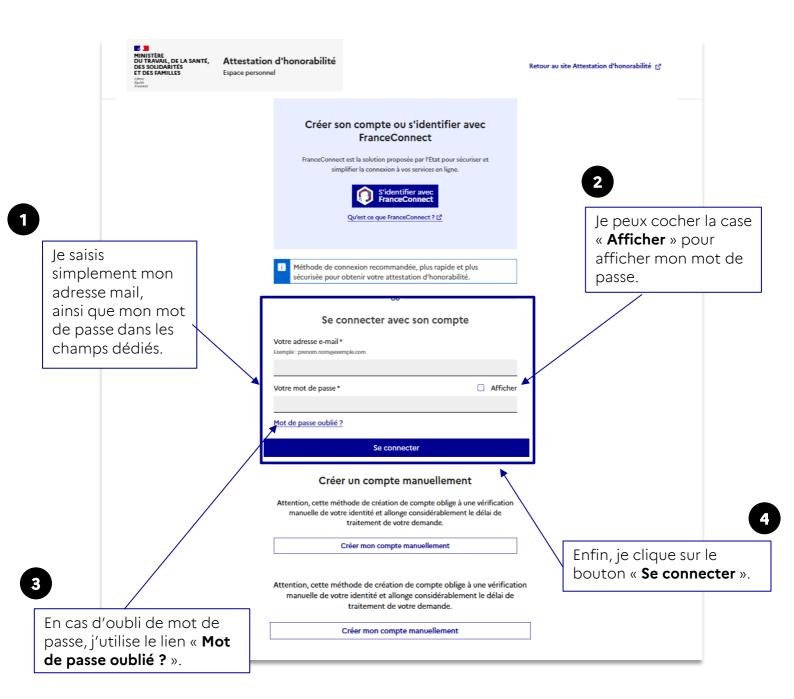
Je pourrai ensuite la joindre à mon dossier de demande d'agrément.







Comment me reconnecter à mon compte via le Portail SI Honorabilité ?





Les informations utiles



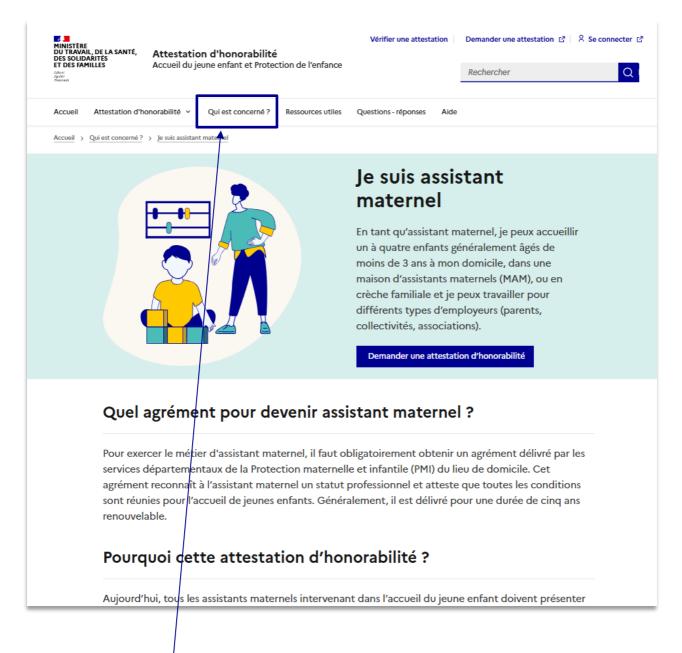
J'arrive sur **mon espace personnel**, avec l'ensemble de mes demandes d'attestation en cours, ainsi que mes précédentes demandes accessibles en téléchargement.



2

J'ai également accès aux questions les plus fréquentes et réponses correspondantes. En cliquant sur "**Voir toutes les questions réponses**", je suis redirigé vers la FAQ complète du site Attestation Honorabilité.

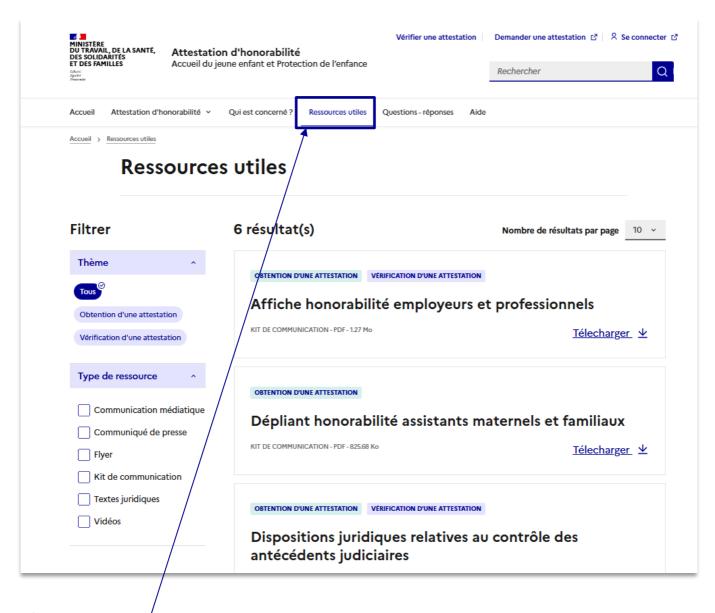




3

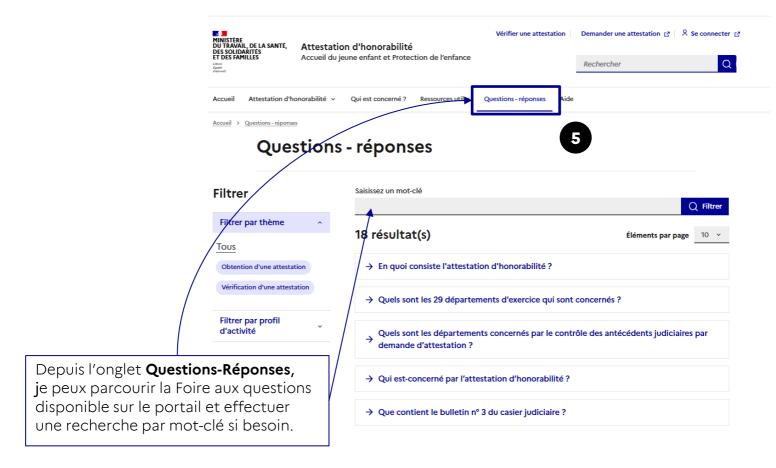
Sur le site, en cliquant sur l'onglet **Qui est concerné ?**, je retrouve également des fiches explicatives pour chaque profil concerné par l'attestation d'honorabilité.

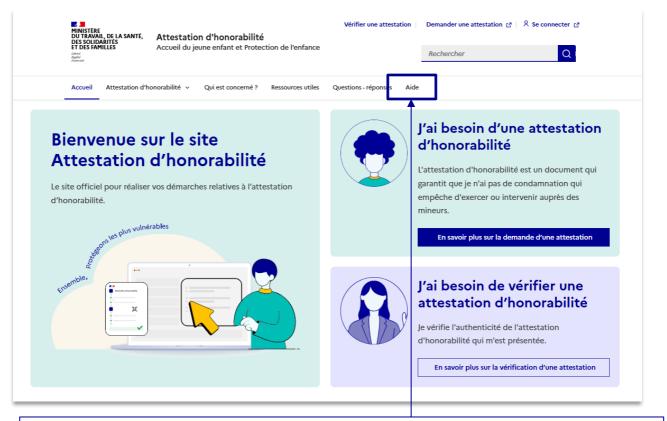




Sur le site, depuis l'onglet **Ressources utiles**, je peux accéder à des documents relatifs à l'attestation d'honorabilité.







6

En cliquant sur l'onglet **Aide**, je retrouve l'ensemble des vidéos explicatives disponibles, ainsi qu'un lien d'accès au service d'assistance du portail.



Contacter l'assistance via le Chatbot





MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ, DES SOLIDARITÉS ET DES FAMILLES

Liberté Égalité Fraternité

Se connecter à son espace personnel et faire une demande d'attestation d'honorabilité – Procédure d'agrément ou de renouvellement